



47, rue de Clichy
75311 PARIS CEDEX 9
Tél. 01 48 74 50 11
Fax 01 48 74 04 52
E-mail : contact@fep.asso.fr

COOPERATIONS & REGROUPEMENTS

Quelles perspectives pour les associations et établissements de la Fédération ?

La question des coopérations entre associations et établissements dans notre réseau a été au centre des débats de l'assemblée générale 2008.

Il s'agit de définir une stratégie claire pour les adhérents et pour la Fédération. C'est une urgence pour la survie et le développement de nos associations et de notre réseau.

1. Les contraintes de la réalité

Faut-il faire peur aux associations pour qu'elles bougent ? Ou faut-il tenir un discours principalement d'encouragement ? Parlons seulement de la réalité. A vous de voir si elle vous fait peur ou vous encourage dans vos démarches.

La réalité, ce sont un certain nombre de contraintes internes et externes.

Contraintes externes

- Il y a une volonté de forte maîtrise des dépenses publiques pour réduire les déficits et répondre à des besoins non-satisfaits.
- Il y a la RGPP (révision générale des politiques publiques) qui cherche à ce que l'Etat ou ses délégataires fassent mieux pour moins cher.
- Il y a surtout le projet bien avancé de création d'Agences Régionales de Santé (ARS) qui devraient piloter la médecine de ville, l'hôpital, le médico-social (financé par l'assurance maladie) et la santé publique.

Pour la DGAS « *il faut éviter d'emboliser les ARS dès leur création avec la gestion de la tarification des 25 000 structures médicosociales financées par l'assurance maladie. Il vaudrait mieux attendre que le secteur médicosocial ait achevé sa restructuration autour de 3 000 associations de gestion ou groupements* ».

Passer de 25 000 structures à 3 000 structures de gestion : voilà qui vient confirmer tous les messages qui rôdent depuis longtemps dans le secteur, et qui concernera aussi à terme le secteur social.

Contraintes internes

Dans notre réseau –mais aussi dans une bonne partie du milieu associatif- il existe un nombre important d'associations de taille réduite (1 ou 2 établissements) et d'autres qui connaissent des problèmes ou qui peuvent en connaître à très court terme. Pour plusieurs raisons :

- d'abord à cause de la complexité croissante des réglementations qui ne peuvent pas toujours être maîtrisées par un directeur ou une équipe limitée en nombre ;
- ensuite à cause de difficultés des conseils d'administration : difficulté à se renouveler, difficulté à se tenir informé des enjeux et à se projeter dans l'avenir ;
- enfin à cause de la concurrence, dans certains secteurs, du privé lucratif : concurrence et offre de rachat de places, de lits...

Ces contraintes sont une réalité. Nous devons l'affronter, la regarder en face.

Les coopérations et/ou les regroupements peuvent être encore volontaires aujourd'hui. Ils seront bientôt imposés par la puissance publique (comme cela a été le cas dans le domaine sanitaire).

2. Objectif stratégique

Que voulons-nous pour chacune de nos associations ?

Qu'attendons-nous de la Fédération ? Quelles propositions peut-elle avancer ?

Comment ne pas rester sur la défensive mais envisager cette situation comme un défi qui permette de maintenir mais aussi de développer notre réseau ?

Il faut que nous soyons d'accord sur l'objectif stratégique. Ce n'est pas évident, nous l'avons constaté à plusieurs reprises, quand des associations adhérentes ont préféré se faire racheter, ou quand elles ont parfois préféré mourir que de se tourner vers des associations proches.

Notre objectif stratégique : des coopérations formalisées ou des regroupements choisis pour constituer des ensembles capables de résister et de se développer au nom de leurs références communes.

3. Coopérations, regroupements, quels modèles ?

Nous avons travaillé avec le conseil et l'équipe de la fédération, en essayant de discerner quel modèle serait le plus efficace. Nous en avons conclu qu'il ne pouvait pas y avoir de modèle unique, à cause de la diversité de notre réseau, mais aussi à cause de notre culture bien peu « uniforme ».

Coopérations

Nous proposons que des coopérations soient encouragées, suscitées et qu'elles soient mises en place dans deux directions :

- Des coopérations entre associations et établissements d'un même secteur d'activité, avec une certaine proximité géographique ;
- Des coopérations entre associations et établissements d'un même territoire et de secteurs différents, sur un territoire qui ait une certaine légitimité.

Regroupements

Pour ce qui concerne les regroupements qui pourraient être mis en œuvre, et notamment l'adossement de petites associations à de plus grosses, il n'y a pas non plus de modèles, mais un souci à prendre en compte, celui de préservation d'une vie locale et de relations avec l'environnement notamment protestant.

4. Quel rôle doit jouer la Fédération ?

Les associations et fondations qui entreraient dans cette démarche doivent pouvoir compter sur

La Fédération de l'Entraide Protestante comme garant

Garant, cela veut dire :

- capacité à faire dialoguer dans la transparence les associations concernées, administrateurs et directions ;
- capacité à ouvrir des perspectives qui tiennent compte de la culture de chacun ;
- capacité à orienter vers des organismes et des outils techniques adaptés aux projets.

Le travail engagé depuis maintenant plusieurs années avec la régionalisation aura permis, nous l'espérons, que la Fédération et ses équipes, soient reconnues comme un interlocuteur en même temps impartial et neutre, et soucieux du devenir commun.

5. Des actions à mener par la Fédération

Un message à faire passer

Il y a d'abord un message à faire passer, d'une manière urgente, répétée. Ce message, il sera porté :

- dans les rencontres régionales,
- dans les groupes administrateurs dont le nombre augmente,
- dans les groupes thématiques...

Et ce message a besoin aussi d'être porté de vive voix, par chacun d'entre vous.

Nous savons que nous devons communiquer d'une manière très volontariste en direction des associations, en particulier celles qui sont les plus isolées.

Cela passera par des courriers d'alerte, des rencontres systématiques sur place.

C'est le rôle des secrétaires régionaux, ils connaissent les enjeux. La question ici est surtout d'être capable d'atteindre les conseils d'administration, de les rendre attentifs à l'urgence de la situation.

Conseils et accompagnement du projet associatif

Formasev apporte conseil et accompagnement dans la réflexion de nombreuses associations sur leur projet associatif. Ce n'est pas son rôle de pousser les associations vers tel ou tel partenaire. Mais il peut et doit rendre attentif les uns et les autres aux contraintes et aux opportunités du moment.

Trouver les compétences externes

Nous savons que nous ne sommes pas équipés à la Fédération pour accompagner jusqu'au bout juridiquement et techniquement les démarches de coopération et de regroupements. Il y faut des compétences que notre taille ne permet pas de réunir. Mais nous pouvons – et nous allons le faire- constituer une équipe capable d'orienter vers ces compétences en externe.

Conclusion provisoire

Si nous travaillons plus fortement encore à ce mouvement de coopérations et de regroupements, c'est bien que nous pensons qu'il vaut encore la peine que des associations se revendiquant d'une référence protestante existent et se développent.

Nous souhaitons qu'elles manifestent ainsi, que :

- le service des autres n'est pas d'abord un marché, mais une responsabilité de la société ;
- le service des autres est une dimension centrale du message chrétien ;
- le protestantisme a quelque chose à dire et à faire dans la société.

*

Sur le site www.fep.asso.fr, une manière simple et rapide de faire le point : le questionnaire « *Comment va mon association ?* ».